



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU Mardi 20 MARS 2018.

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la présidence de Monsieur Paul QUILES, Président.

#### **Etaient Présents :**

**Commune de CORDES :** Madame Renée GAUTIER, Messieurs Paul QUILES, François LLONCH, Paul VILLAIN.

**Commune de PENNE :** Monsieur Philippe DELABRE

**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :** Monsieur Jean-Christophe CAYRE

**Commune de LES CABANNES :** Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ,

**Commune de VAOUR :** Monsieur Pascal SORIN,

**Commune de MILHARS :** Madame Sylvie GRAVIER,

**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Monsieur Jean-Pierre MARTEAU,

**Commune de LIVERS-CAZELLES :** Monsieur Denis DONNADIEU,

**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Monsieur Claude BLANC,

**Commune de SOUEL :** Monsieur Frank CEBAK,

**Commune de BOURNAZEL :**

**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :** Madame Régine BESSOU

**Commune de LE RIOLS :** Monsieur Michel FREGEYRES

**Commune de LACAPELLE SEGALAR :** Monsieur Gérard TERRISSOL

**Commune de LABARTHE BLEYS :** Madame Colette BOUYSSOU

**Commune de LAPARROUQUIAL :** Monsieur Simon COUSIN

**Commune de MARNAVES :** Madame Sabine OURLIAC

**Commune de ROUSSAYROLLES :** Monsieur Jean-David ROOCKX,

**Commune de ST MICHEL DE VAX :** Monsieur Jacques MAFFRE

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Absents et excusés :** Messieurs Bernard TRESSOLS, Pierre PAILLAS, Jean-Luc KRETZ, Axel LETELLIER, Claude LAURENT, Jean-Paul MARTY, Bernard HOLDERLE, Michel PRONNIER.

En préambule à l'ouverture de l'ordre du jour et à la demande de Monsieur le Président, le conseil communautaire valide le compte-rendu de la réunion de la réunion du 22 février 2018 qu'il a préalablement reçu et dont il a pris connaissance.

**Monsieur Jean-David ROOCKX a été élu secrétaire de séance.**

#### **1- Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018.**

**Sur proposition de Monsieur le Président,**

- Vu le code des impôts,
- Vu les bases prévisionnelles d'imposition 2018 pour chaque commune,

- Vu le calcul des participations prévisionnelles aux dépenses de fonctionnement 2018 du budget annexe des ordures ménagères,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents, vote les nouveaux taux proposés de la TEOM pour 2018 et le produit attendu ; comme figurants au tableau ci-joint :

			
<b>TAUX UNIQUE TEOM 2018</b>			
	<b>TAUX RURAL</b> (17 communes)	<b>11,7</b>	
	<b>TAUX URBAIN</b> (2 communes)	<b>9,07</b>	
	<b>PROD ATTENDUS</b>	<b>BASES</b>	<b>TAUX</b>
Communes rurales: Bournazel, Labarthes-Bleys, Lacapelle Ségalar, Laparroquial, Le Riols, Livers-Cazelles, Marnaves, Milhars, Mouzieys-Panens, Penne, Roussayrolles, Souel, Saint Marcel-Campes, Saint Martin-Laguépie, Saint Michel de Vax, Vaour, Vindrac-Alayrac	282 141	2 411 462	11,70%
Communes urbaines: Cordes sur Ciel, Les Cabannes	134 581	1483803	9,07%

## 2. Délibération portant instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels de la commune de LAPARROQUIAL.

Le Président du conseil communautaire expose les dispositions du IV bis de l'art 1638 quater du code des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration progressive du taux additionnel des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties.

La commune de LAPARROQUIAL nouvellement intégrée à la communauté de communes du Cordais et du Causse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, accuse un différentiel de taux sur les taxes de foncier bâti et non bâti assez conséquent qui nécessite une intégration fiscale progressive de ces deux taux au niveau intercommunal. En conséquence, Monsieur le Président propose de mettre en place une intégration fiscale progressive pour la commune de LAPARROQUIAL sur une durée de 12 ans des taux additionnels des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** les dispositions du IV bis de l'art 1638 quater du code général des impôts,

**Décide** d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux additionnel des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties de la commune de LAPARROQUIAL sur une durée de 12 ans.

**Charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **3 - Délibération vote des taux d'imposition 2018.**

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2018,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire, conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie en date du lundi 12 mars 2018 de ne pas procéder à une augmentation des taux des taxes additionnelles d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti et de la Cotisation foncière des entreprises pour l'exercice 2018.

Il rappelle également à l'assemblée, les décisions d'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels adoptées par l'assemblée depuis 2013 et concernant :

D'une part :

- L'intégration fiscale de la taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier non bâti en concordance avec les délibérations adoptées par les communes de St Martin-Laguepie et de Livers-Cazelles sur une période de 7 ans, conformément à l'article 1638 quater du CGI.
- La décision d'intégration fiscale progressive des taux additionnels des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties sur une période de 12 ans en concordance avec la délibération de la commune de LAPARROQUIAL, conformément à l'article 1638 quater du CGI, qui vient d'être adoptée par le conseil communautaire

Et

D'autre part :

- L'intégration fiscale de la taxe du foncier non bâti sur le territoire des sept communes de l'ancien territoire du Causse Nord-Ouest sur une période de 13 ans, conformément l'article 1638-0 bis du CGI,

Entendu la proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré,**

Présents : 22

Votants : 22

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**Décide à l'unanimité des membres présents :**

- à ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition des taxes additionnelles d'habitation, du foncier bâti et non bâti et de la Cotisation foncière des entreprises pour l'exercice 2018.

- à procéder à la mise en réserve d'un taux CFE de **0.34 %** correspondant à la différence entre le taux d'imposition de **31.89%** et le taux maximum de droit commun de **32.23 %** pour 2018.

- Valide les taux 2018 tels qu'ils figurent au tableau ci-dessous.

<b>Taxes</b>	<b>Taux d'imposition 2017</b>	<b>Taux d'imposition 2018</b>
<b>D'habitation</b>	<b>11.07</b>	<b>11.07</b>
<b>Foncière (bâtie)</b>	<b>8.33</b>	<b>8.33</b>
<b>Foncière (non bâtie)</b>	<b>32.35</b>	<b>32.35</b>
<b>CFE</b>	<b>31.89</b>	<b>31.89</b>

#### **4. Délibération du vote du budget général et des budgets annexes 2018**

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, entendu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, du budget général et des budgets annexes au titre de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré,

Approuve les prévisions budgétaires énoncées et vote à l'unanimité, les budgets 2018 comme suit :

##### **1. Vote du Budget général 2018 :**

Présents : 21

Votants : 21

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

*Monsieur Denis DONNADIEU a dû quitter la réunion et n'a pas pu participer au vote du budget général.*

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 836 778,38	2 700 841,52
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 135 936,86
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 836 778,38	2 836 778,38

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	318 011,55	444 273,74
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	137 414,31	130 478,83
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 119 326,71	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	574 752,57	574 752,57
	<b>TOTAL</b>		
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 411 530,95	3 411 530,95

## 2. Vote du budget des déchets ménagers 2018 :

Présents : 22

Votants : 22

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	522 564,82	445 528,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 77 036,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		522 564,82	522 564,82

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	85 778,49	105 623,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	851 103,00	793 624,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 37 633,98
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		936 881,49	936 881,49
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 459 446,31	1 459 446,31

**3. Vote du budget Voirie 2018 :**

Présents : 22

Votants : 22

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	49 734,33	33 300,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 16 434,33
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	49 734,33	49 734,33

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 085,75	1 336,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	22 278,84	22 278,84
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 4 749,75
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	28 364,59	28 364,59
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (3)	78 098,92	78 098,92

## 5. Vote du budget des Ecoles 2018 :

Présents : 22

Votants : 22

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	707 616,33	690 456,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 17 159,58
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>707 616,33</b>	<b>707 616,33</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	31 408,62	33 354,33
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 054,29
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>34 408,62</b>	<b>34 408,62</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>742 024,95</b>	<b>742 024,95</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

**6. Vote du budget Cuisine de Fontbonne 2018 :**

Présents : 22  
 Votants : 22  
 Exprimés : 22  
 Pour : 22  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	140 587,15	138 920,43
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 666,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		140 587,15	140 587,15

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	12 029,33	2 217,40
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 9 811,93
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		12 029,33	12 029,33
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		152 616,48	152 616,48

**7. Vote du budget Transport à la demande (TAD) 2018 :**

Présents : 22

Votants : 22

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	35 843,39	9 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 26 343,39
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		35 843,39	35 843,39

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 376,57	1 547,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	1 512,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 317,57
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 376,57	3 376,57

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET (3)	39 219,96	39 219,96
---------------------	-----------	-----------

**8. Vote du Budget MSAP 2018 :**

Présents : 22

Votants : 22

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	124 904,00	124 863,06
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 40,94
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	124 904,00	124 904,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 342,31	1 339,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 3,31
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 342,31	1 342,31
	<b>TOTAL</b>		
	TOTAL DU BUDGET (4)	126 246,31	126 246,31

### 5. Délibération portant renouvellement du contrat de travail de l'agent en charge de la coordination du PEDT et du RAM (poste chargé de mission) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat à durée déterminée de Chargé de mission concernant la coordinatrice des Nouvelles Activités Périscolaires et l'animation du RAM à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, car l'actuel arrive à échéance à cette date.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-2° ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Compte tenu de l'activité de l'agent et en accord avec celui-ci,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De procéder au renouvellement du contrat à durée déterminée, à temps non complet, à hauteur de 28 H30 hebdomadaires, dont :
  - ✓ 17 H30 sur la coordination des nouvelles activités périscolaires

Et

- ✓ 11 heures sur l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **6. Délibération demande de subvention départementale pour le renouvellement du panneauage des chemins de VTT.**

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le devis de travaux qui doivent être exécutés pour la remise en état du panneauage des chemins de VTT dont les circuits sont situés sur le territoire du Causse, limitrophes avec ceux situés sur la partie Tarn et Garonne.

Il rappelle que ces chemins de randonnée VTT sont inscrits et répertoriés au niveau département dans le cadre du Comité Départemental du Tourisme.

Il présente ensuite le devis de ces travaux pour un montant de **3060 € H.T** et précise que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention départementale.

Il demande ensuite au conseil communautaire de se prononcer sur le montant de ces travaux et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- Valide le devis présenté.
- Autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département.

## **7. Poursuite de la procédure de révision de la carte communale de Milhars.**

Le Président rappelle que la communauté des communes du Cordais et du Causse est compétente en matière d'élaboration et de révision de carte communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il rappelle que la commune de Milhars a initié la révision de sa carte communale avant le transfert de compétence. Cette révision est motivée par le souhait de la commune de proposer des terrains à bâtir en adéquation avec les réseaux existants sur le territoire.

Il précise que le projet de carte communale doit être soumis à l'enquête publique et invite donc le conseil de communauté à se prononcer sur la poursuite de la procédure initiée par la commune de Milhars.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 163-3 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'une carte communale, engagée avant la date du transfert de compétence.

Vu l'arrêté Préfectoral du 3 mai 2017 et les statuts de la communauté de communes du Cordais et du Causse ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Milhars du 26 janvier 2018 exprimant son accord pour l'achèvement par la 4C de la procédure en cours de révision de la carte communale ;

Considérant l'état d'avancement de la procédure et l'objectif poursuivi par le projet de révision de la carte communale,

Il est proposé au conseil de communauté de :

Décider de poursuivre la procédure en cours de révision de la carte communale de Milhars et d'autoriser le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant au dossier.

***Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :***

**-Décide** de poursuivre la procédure en cours de révision de la carte communale de Milhars,

**-Décide** d'autoriser le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant au dossier.

***La présente délibération annule et remplace celle de la séance du conseil communautaire du 22 février 2018, portant le N°2 enregistrée en Préfecture le 5 mars 2018.***

## **8. Délibération portant demande de subvention FAVIL VOIRIE 2018.**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les devis de travaux d'investissement au titre de la voirie qui ont été établis par les entreprises et qui seront réalisés en 2018 sur les communes de la communauté de communes du Cordais et du Causse : CORDES, LES CABANNES, BOURNAZEL, MOUZIEYS-PANENS, VINDRAC, LABARTHE-BLEYS, SOUEL, ST MARCEL-CAMPES, LACAPELLE-SEGALAR, LIVERS-CAZELLES, ST MARTIN-LAGUEPIE, MARNAVES, MILHARS, PENNE, LE RIOLS, ROUSSAYROLLES, ST MICHEL DE VAX,VAOUR.

***Le montant global des travaux voirie 2018 estimé, se chiffre à :***

**445 725.47 Euros HORS-TAXES.**

**(Quatre-cent-quarante-cinq mille, sept cent vingt-cinq euros et quarante-sept centimes)**

Il demande au conseil communautaire d'approuver le montant global de ces travaux et de l'autoriser à déposer la demande de subvention FAVIL 2018 auprès du Conseil Départemental du Tarn pour l'ensemble des communes membres susnommées.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'estimatif des travaux présenté et autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention FAVIL 2018, auprès du Conseil Départemental du Tarn.

### **9. Délibération désignation des délégués de la commune de LAPARROUQUIAL au Syndicat Bassin versant du VIAUR.**

Monsieur le Président expose, conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et compte-tenu que la commune de LAPARROUQUIAL est membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la 4C, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués, (1 titulaire et 1 suppléant) représentants de cette commune, qui siégeront au Syndicat.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur proposition des candidatures de Monsieur Simon COUSIN et de Monsieur Guilhem MARTY

Le conseil communautaire valide leur désignation en qualité de délégués au syndicat mixte du bassin versant du Viaur :

- Monsieur Simon COUSIN, Maire de LAPARROUQUIAL en qualité de titulaire.
- Monsieur Guilhem MARTY, élu municipal de LAPARROUQUIAL, en qualité de suppléant.

### **10. Délibération validant la convention partenariale entre les C.C QRGA et 4 C, pour les enfants fréquentant les structures associatives du « Jardin d'enfants de MILHARS et « la Crèche La Capucine de ST ANTONIN ».**

Monsieur le Président expose :

Les communautés de communes de la 4C et de QRGA (Quercy Rouergue, Gorges de l'Aveyron) sont limitrophes. De par leurs habitudes de vie, les enfants de notre territoire fréquentent la crèche associative « Capucine » de ST ANTONIN Noble Val. De même, les enfants qui résident sur QRGA fréquentent le Jardin d'Enfants de MILHARS.

Une convention était donc nécessaire entre les deux collectivités afin que les familles de ce bassin de vie puissent bénéficier des services de la petite enfance, quel que soit leur lieu de résidence.

Il donne ensuite lecture de la convention et demande au conseil communautaire d'en valider le contenu.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la convention partenariale entre la 4C et QRGA pour la petite enfance.

### **11. Délibération portant signature de l'avenant à la convention relative à la fréquentation des enfants de la 4C fréquentant l'A.L.S.H intercommunal de QRGA pour l'année 2018.**

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant 2018 qui a été signé avec la Communauté de Communes QRGA limitrophe pour ce qui concerne la fréquentation des enfants de la 4C sur l'ALSH intercommunal de cette communauté de communes.

Il en donne lecture et demande au conseil communautaire de valider l'avenant 2018.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le document présenté.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

### Informations budgétaires complémentaires dans le cadre du vote des budgets 2018 concernant :

#### **Le budget du SPANC.**

Monsieur Jean-David ROOCKX informe le conseil communautaire qu'il y aura lieu de procéder à une augmentation des tarifs de ce service dans le courant de l'année 2018 afin qu'ils soient applicables dès l'exercice comptable 2019.

Il précise également que le contrat avec la SAUR venant à terme au 31 décembre 2018, le service étudie la possibilité de procéder à une gestion en régie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec l'embauche d'un ou d'une technicienne qui sera en charge du SPANC et également du PLUI. Une proposition dans ce sens sera soumise à l'approbation du conseil communautaire dans le courant de l'année.

Le conseil communautaire émet un avis favorable de principe sur ce projet.

#### **Le budget du Transport à la demande.**

Monsieur Jean-David ROOCKX rappelle que la délégation de ce service qui a été confié à un privé, prend fin au 31 décembre 2018. Comme précédemment annoncé, une réflexion sur le développement du service TAD est en cours d'étude au niveau 4C et pourrait être proposé au conseil communautaire à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

En parallèle à cette démarche, une réflexion pourrait également être menée pour la mise en place d'une aire de covoiturage.

#### **Le budget de la Cuisine Collective de FONTBONNE.**

Monsieur Philippe WOILLET précise que l'arrêt de la fourniture des repas aux écoles de BRUNIQUEL, ST MAFFRE génère une diminution des charges et des recettes sur ce service et nécessitera une subvention d'équilibre du budget général plus importante en 2018.

Le conseil communautaire est ensuite informé du courrier du Département qui envisage de vendre le bâtiment de FONTBONNE dans le lequel se trouve la Cuisine Collective. Un rencontre avec le Président du Département doit être organisée pour discuter de ce dossier. Aujourd'hui la 4C dispose d'un bail précaire à titre gracieux qui a été signé avec le Département avec une clause particulière en cas de vente du bâtiment.

Monsieur Philippe DELABRE rappelle la démarche engagée par la 4C depuis 2013 avec initialement la collaboration de l'ADEART (association pour le développement agricole Tarnais) qui a permis de mettre en place la fourniture de repas aux écoles avec des produits locaux, gage d'une meilleure alimentation pour les enfants des quatre écoles de la 4C et d'un soutien économique non négligeable aux petits commerces du Causse et producteurs locaux de la 4C.

Depuis le début 2017, l'ADEART n'a pas pu poursuivre son accompagnement de la Cuisine, faute de renouvellement de ligne budgétaire sur ce genre de prestation. Le service Cuisine a donc continué à gérer en interne l'approvisionnement en produits auprès de ces partenaires locaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la continuité de démarche initié par le Service Cuisine.

## **Commission Agenda 21 :**

La prochaine réunion est prévue le Mardi 3 avril 2018, salle Pégourié à LES CABANNES.

Monsieur QUILES rappelle que les dossiers présentés en commission Agenda 21 doivent au préalable être portés à la connaissance et étudiés en bureau pour pouvoir ensuite être exposés concisément dans le cadre des réunions de la commission.

Pour le bon fonctionnement de cette commission, il est également rappelé qu'il est important qu'il y ait un élu référent pour chaque commune membre.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H 45.***